

Un ancien préfet de la Congrégation pour le Culte divin a célébré selon la forme extraordinaire

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 30 septembre 2011





Préfet émérite de la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements, le cardinal nigerian Francis Arinze a célébré une messe pontificale selon la forme traditionnelle. L'événement a eu lieu le 28 septembre dernier en l'église du Saint-Nom de Jésus, à Providence, dans l'État de Rhodes Island, aux États-Unis d'Amérique (source : [New Liturgical Movement](#)).

L'événement est d'autant plus à saluer que le cardinal Arinze ne s'était jamais montré favorable à la messe traditionnelle. Il appartient au groupe des cardinaux qui avaient manifesté leur opposition à la publication du motu proprio *Summorum Pontificum*.

Né en 1932, ordonné prêtre en 1958, il a enseigné la liturgie au séminaire avant d'être nommé secrétaire régional de l'éducation catholique pour l'Est du Nigeria. Il a été par la suite élevé au rang d'archevêque du diocèse de Onitsha en 1967. De 1979 à 1984, il a présidé la conférence épiscopale du Niger. Le 8 avril 1984, il est nommé à Rome comme pro-préfet du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux dont il prendra la tête l'année suivante, ayant été créé cardinal le 25 mai 1985 par le pape Jean-Paul II. Changement de direction en 2002, année où il prend la tête de la Congrégation pour le Culte divin jusqu'en 2008. Il est à l'origine du document romain *Redemptionis Sacramentum* qui dénonçait certains abus liturgiques.

La célébration par le cardinal Arinze de la messe selon sa forme extraordinaire, après celle de Mgr Le Gal de Toulouse, montre que celle-ci s'installe de plus en plus dans le paysage de l'Église.